

Communication à caractère promotionnel

ATHÉNA INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

JUIN 2024

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 3 ans et 14 jours (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €), contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance, ou s'agissant d'un contrat de retraite PERin, le fonds de retraite professionnelle supplémentaire, ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

■ Le capital⁽²⁾ investi et les montants⁽²⁾ remboursés tels que prévus par la formule sont libellés en EUR mais dépendent de l'évolution d'actions libellées en USD. En conséquence, et uniquement pendant la durée de l'investissement, la performance du produit n'est pas impactée par l'évolution de la parité USD/EUR.

■ **Cotation** : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

■ **Code ISIN** : FR001400PQQ9

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 10 MAI 2024 AU 28 JUIN 2024
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 24 avril 2024 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

Athéna Intelligence Artificielle Juin 2024, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'action la moins performante⁽¹⁾ entre les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leur performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 12, un remboursement anticipé automatique possible du capital⁽²⁾ avec un gain potentiel de 1,0840 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024 (soit un gain de 13,0080 %⁽²⁾ par année écoulée), si l'action la moins performante⁽¹⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 11,36 %⁽⁴⁾) ;
- À l'échéance des 3 ans et 14 jours :
 - Un remboursement du capital⁽²⁾ avec un gain de 1,0840 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024 (soit un gain de 13,0080 %⁽²⁾ par année écoulée), dès lors que l'action la moins performante⁽¹⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 10,34 %⁽⁴⁾) ;
 - Un remboursement du capital⁽²⁾, dès lors que l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en baisse de plus de 30 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾) ;
 - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'action la moins performante⁽¹⁾, dès lors que celle-ci clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -21,19 %⁽⁴⁾).

Athéna Intelligence Artificielle Juin 2024 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an et 16 jours à 3 ans et 14 jours aux seules actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance le 12 juillet 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 28 juin 2024 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios.
- Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽³⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 28 juin 2024 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,0840 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024 (soit un gain de 13,0080 %⁽¹⁾ par année écoulée)** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial, ou dès lors qu'à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son Cours Initial ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial ;
- **Remboursement conditionnel du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : dès lors que l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
- Le Cours Initial de chaque action correspond à son cours de clôture officiel le moins élevé parmi ceux constatés aux Dates de Détermination du Cours Initial⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾** : en cas de baisse de l'action la moins performante⁽³⁾ de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 1,0840 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024 (soit un gain de 13,0080 %⁽¹⁾ par année écoulée), même en cas de hausse de l'action la moins performante⁽³⁾ supérieure à ce montant ;
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leur performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an et 16 jours à 3 ans et 14 jours ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾** : il est très sensible à une faible variation de l'action la moins performante⁽³⁾ autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son Cours Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

MÉCANISME DU PRODUIT

DÉTERMINATION DU COURS INITIAL

On observe le cours de clôture de chaque action aux Dates de Détermination du Cours Initial, soit le 31 mai 2024 et le 28 juin 2024, et on retient pour chaque action le cours de clôture officiel le moins élevé parmi ces deux dates comme Cours Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 35)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

Le capital⁽³⁾

+

Un gain de 1,0840 %⁽³⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024
(soit un gain de 13,0080 %⁽³⁾ par année écoulée)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 10,39 %⁽⁴⁾ et 11,36 %⁽⁴⁾, selon le mois du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 36)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le cours de clôture de l'action la moins performante⁽²⁾ et on le compare à son Cours Initial :

- Si, à cette date, l'action la moins performante⁽²⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾

+

Un gain de 1,0840 %⁽³⁾ par mois écoulé depuis le 28 juin 2024 soit $36 \times 1,0840 \% = 39,0240 \%$ ⁽³⁾
(soit un gain de 13,0080 %⁽³⁾ par année écoulée)

Soit un taux de rendement annuel net de 10,34 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 30 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾ diminué de la baisse de l'action la moins performante⁽²⁾

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'action la moins performante⁽²⁾.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -21,19 %⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽²⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 28 juin 2024 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'action Advanced Micro Devices Inc. par rapport à son Cours Initial

Cours de l'action Microsoft Corp. par rapport à son Cours Initial

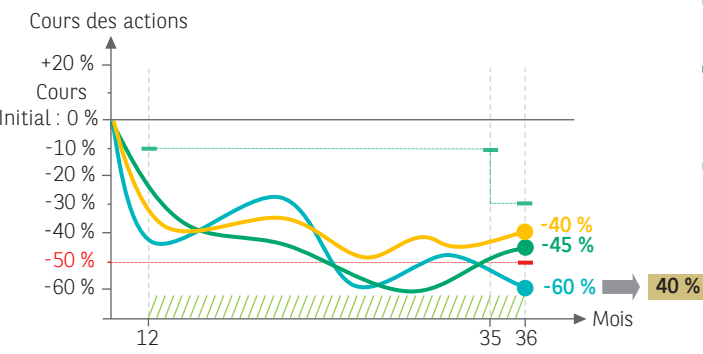
Cours de l'action NVIDIA Corp. par rapport à son Cours Initial

Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- Période de constatation mensuelle

Seuil de perte en capital à l'échéance

Pourcentage du capital remboursé

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'action la moins performante⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché fortement baissier)



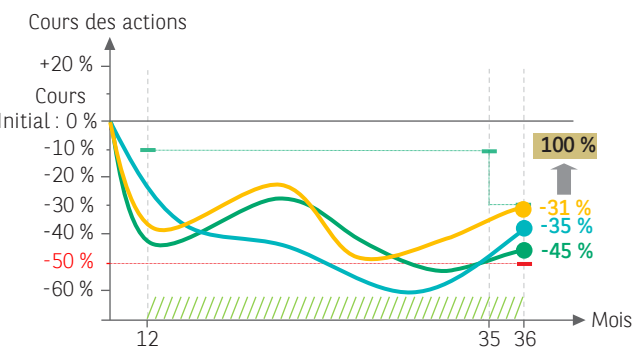
- **Mois 1 à 11** : quel que soit le cours de l'action la moins performante⁽¹⁾, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 35** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial. Le produit continue.
- **Mois 36** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en baisse de 60 % par rapport à son Cours Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : le capital - 60 % = 40 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -26,77 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'action la moins performante⁽¹⁾ égal à -26,03 %⁽⁵⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'action la moins performante⁽¹⁾ clôturerait en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'action la moins performante⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché baissier)



- **Mois 1 à 11** : quel que soit le cours de l'action la moins performante⁽¹⁾, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 35** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Cours Initial. Le produit continue.
- **Mois 36** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en baisse de 45 % par rapport à son Cours Initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : le capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾ (supérieur à celui de l'action la moins performante⁽¹⁾ égal à -17,86 %⁽⁵⁾).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action la moins performante⁽¹⁾ et du produit.

(1) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 28 juin 2024 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

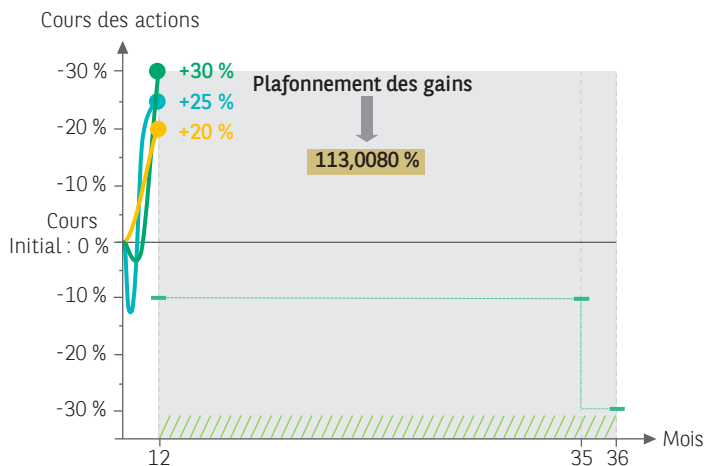
(5) Les taux de rendement annuel de l'action la moins performante⁽¹⁾ sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

5

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'action Advanced Micro Devices Inc. par rapport à son Cours Initial
- Cours de l'action Microsoft Corp. par rapport à son Cours Initial
- Cours de l'action NVIDIA Corp. par rapport à son Cours Initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation mensuelle
- Fin de vie du produit
- Pourcentage du capital remboursé

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)



- **Mois 1 à 11** : quel que soit le cours de l'action la moins performante⁽¹⁾, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12** : à la 1^{ère} Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture en hausse de 20 % par rapport à son Cours Initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : le capital + un gain de $(12 \times 1,0840 \%)$ = 113,0080 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de 11,30 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'action la moins performante⁽¹⁾ égal à 19,08 %⁽⁵⁾ du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action la moins performante⁽¹⁾ et du produit.



⁽¹⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 28 juin 2024 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

⁽⁵⁾ Les taux de rendement annuel de l'action la moins performante⁽¹⁾ sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR L'ACTION ADVANCED MICRO DEVICES INC. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Advanced Micro Devices Inc. est une société américaine multinationale spécialisée dans la fabrication de semi-conducteurs, de processeurs et de puces graphiques pour ordinateurs personnels, centres de données et clouds. Fondée en 1969, elle est notamment connue pour la gamme de processeurs Ryzen et Epyc, respectivement dédiées aux jeux vidéos et aux serveurs informatiques.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Advanced Micro Devices Inc., merci de consulter la page dédiée : <https://ir.amd.com/financial-information>.

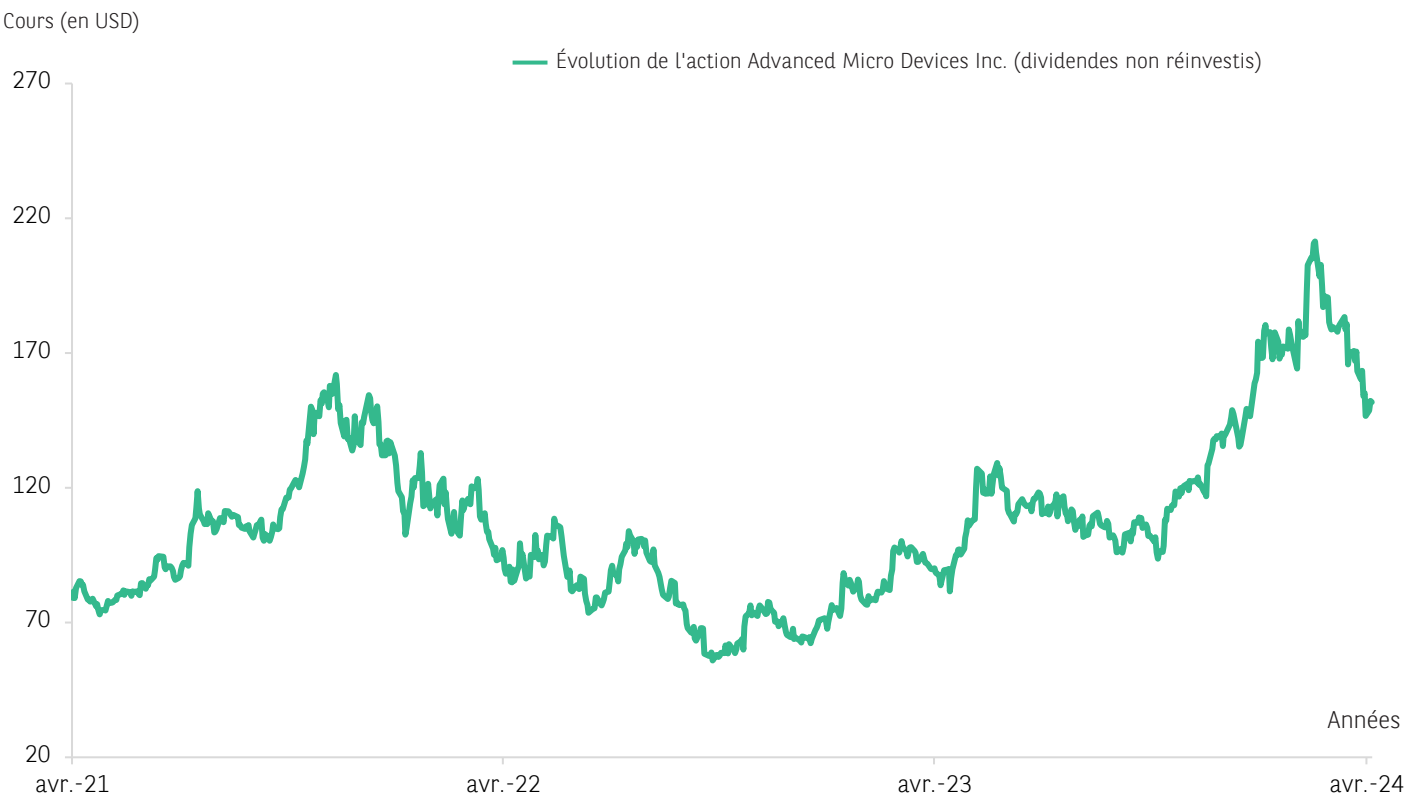
Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site : <https://www.zonebourse.com/cours/action/AMD-ADVANCED-MICRO-DEVICE-19475876/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que L'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'action ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Seules les variations du cours de l'action Advanced Micro Devices Inc. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 24 AVRIL 2021 AU 24 AVRIL 2024

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.



Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

PERFORMANCES CUMULÉES ⁽¹⁾ AU 24 AVRIL 2024		
1 an	2 ans	3 ans
73,28 %	72,16 %	83,35 %

Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

⁽¹⁾ Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR L'ACTION MICROSOFT CORP. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Microsoft Corp. est une entreprise américaine multinationale spécialisée dans le développement et la vente de logiciels informatiques et de systèmes d'exploitation à destination des particuliers et des entreprises. Elle est l'un des géants du web faisant partie des principales capitalisations boursières du NASDAQ-100. L'entreprise propose également des services de cloud avec Microsoft Azure et du matériel informatique.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Microsoft Corp., merci de consulter la page dédiée :

<https://www.microsoft.com/en-us/Investor/annual-reports.aspx>.

Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site :

<https://www.zonebourse.com/cours/action/MICROSOFT-CORPORATION-4835/>.

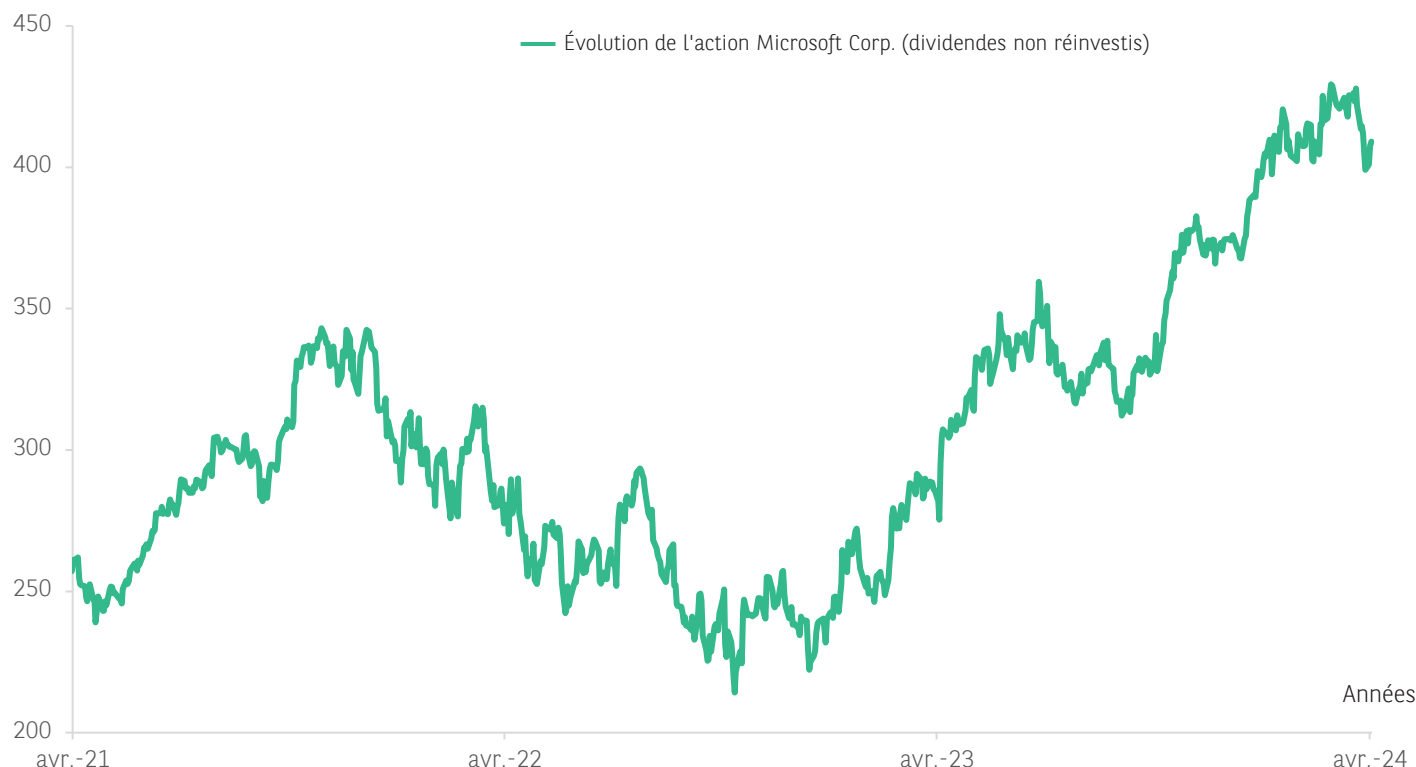
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'action ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Seules les variations du cours de l'action Microsoft Corp. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 24 AVRIL 2021 AU 24 AVRIL 2024

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.

Cours (en USD)



Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ AU 24 AVRIL 2024

1 an	2 ans	3 ans
45,18 %	49,28 %	56,64 %

Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

⁽¹⁾ Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR L'ACTION NVIDIA CORP. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

NVIDIA Corp., société américaine fondée en 1993, élabore et commercialise des processeurs graphiques (GPU) pour le secteur des jeux vidéos et des puces graphiques pour les centres de données. NVIDIA Corp. est notamment reconnu pour le GeForce, paru en 1999 et crédité comme étant l'un des premiers processeurs graphiques au monde.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité NVIDIA Corp., merci de consulter la page dédiée : <https://investor.nvidia.com/financial-info/financial-reports/default.aspx>.

Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site : <https://www.zonebourse.com/cours/action/NVIDIA-CORPORATION-57355629/>.

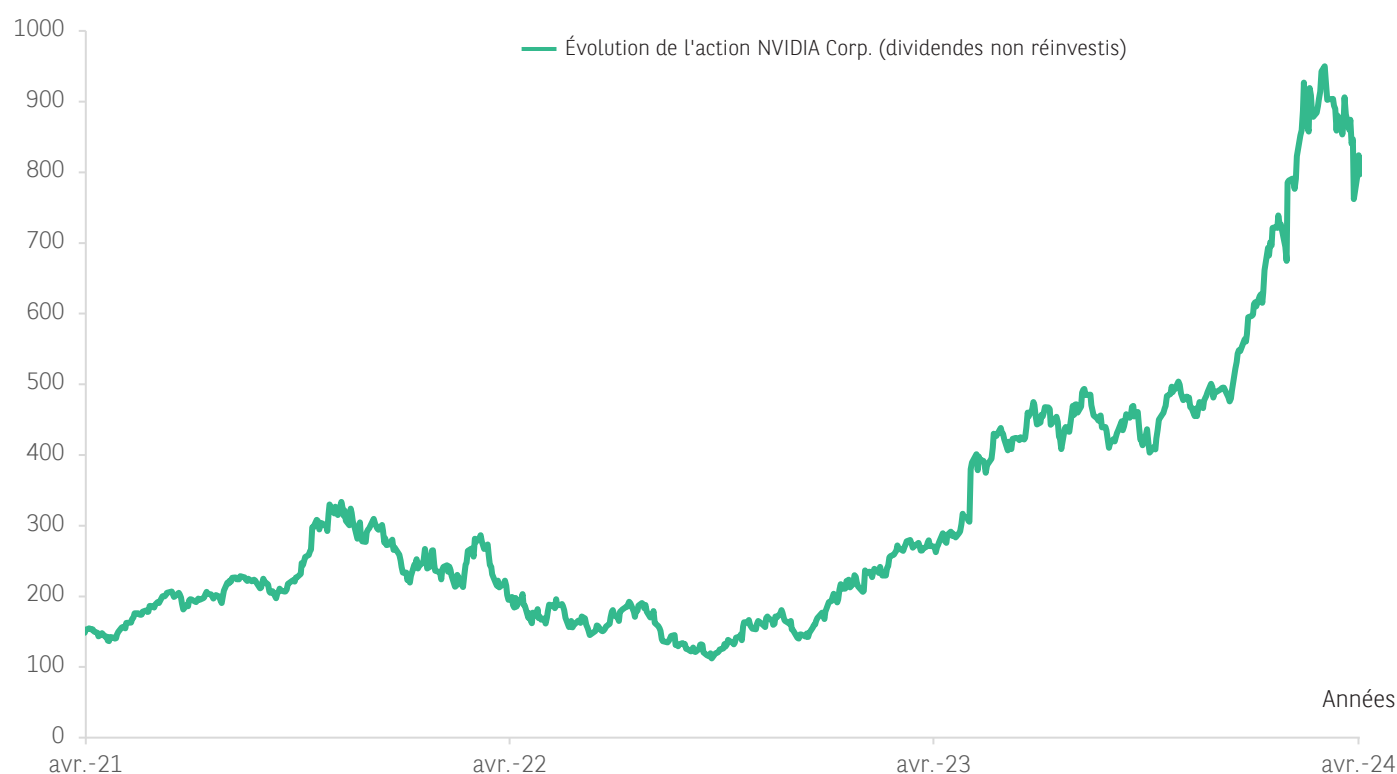
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'action ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Seules les variations du cours de l'action NVIDIA Corp. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 24 AVRIL 2021 AU 24 AVRIL 2024

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.

Cours (en USD)



Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ AU 24 AVRIL 2024

1 an	2 ans	3 ans
194,64 %	308,29 %	421,95 %

Source : Bloomberg, le 24 avril 2024

⁽¹⁾ Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action la moins performante⁽¹⁾.
- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**
- **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action la moins performante⁽¹⁾, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽²⁾, si l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son Cours Initial.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance (dont l'évolution dépend de l'action BNP Paribas), le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



⁽¹⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les actions Advanced Micro Devices Inc., Microsoft Corp. et NVIDIA Corp. qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son Cours Initial à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001400PQQ9		
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 31 mai 2023 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°23-195 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 10 mai 2024.		
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.		
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action la moins performante.		
Devise :	Euro (€)		
Montant de l'émission :	30 000 000 €		
Valeur nominale :	1 000 €		
Prix d'émission :	100 %		
Éligibilité :	Compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation.		
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).		
Période de souscription :	Du 10 mai 2024 au 28 juin 2024.		
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.		
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 2 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).		
Sous-jacents :	Action Advanced Micro Devices Inc. (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg AMD UW Equity. Action Microsoft Corp. (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg MSFT UW Equity. Action NVIDIA Corp. (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg NVDA UW Equity.		
Date d'Émission :	10 mai 2024		
Dates de Détermination du Cours Initial :	31 mai 2024 et 28 juin 2024		
Dates de Constatation Mensuelle :	30 juin 2025 (Mois 12)	2 mars 2026 (Mois 20)	28 octobre 2026 (Mois 28)
	28 juillet 2025 (Mois 13)	30 mars 2026 (Mois 21)	30 novembre 2026 (Mois 29)
	28 août 2025 (Mois 14)	28 avril 2026 (Mois 22)	28 décembre 2026 (Mois 30)
	29 septembre 2025 (Mois 15)	28 mai 2026 (Mois 23)	28 janvier 2027 (Mois 31)
	28 octobre 2025 (Mois 16)	29 juin 2026 (Mois 24)	1 ^{er} mars 2027 (Mois 32)
	28 novembre 2025 (Mois 17)	28 juillet 2026 (Mois 25)	29 mars 2027 (Mois 33)
	29 décembre 2025 (Mois 18)	28 août 2026 (Mois 26)	28 avril 2027 (Mois 34)
	28 janvier 2026 (Mois 19)	28 septembre 2026 (Mois 27)	28 mai 2027 (Mois 35)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	14 juillet 2025 (Mois 12)	16 mars 2026 (Mois 20)	11 novembre 2026 (Mois 28)
	11 août 2025 (Mois 13)	13 avril 2026 (Mois 21)	14 décembre 2026 (Mois 29)
	11 septembre 2025 (Mois 14)	12 mai 2026 (Mois 22)	11 janvier 2027 (Mois 30)
	13 octobre 2025 (Mois 15)	11 juin 2026 (Mois 23)	11 février 2027 (Mois 31)
	11 novembre 2025 (Mois 16)	13 juillet 2026 (Mois 24)	15 mars 2027 (Mois 32)
	12 décembre 2025 (Mois 17)	11 août 2026 (Mois 25)	12 avril 2027 (Mois 33)
	12 janvier 2026 (Mois 18)	11 septembre 2026 (Mois 26)	12 mai 2027 (Mois 34)
	11 février 2026 (Mois 19)	12 octobre 2026 (Mois 27)	11 juin 2027 (Mois 35)
Date de Constatation Finale :	28 juin 2027 (Mois 36)		
Date d'Échéance :	12 juillet 2027 (Mois 36)		
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400PQQ9=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul :	BNP Paribas Financial Markets S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).		
Triple valorisation :	Une triple valorisation sera assurée tous les quinze jours par les sociétés Refinitiv et FIS, sociétés indépendantes financièrement du Groupe BNP Paribas.		
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.		

⁽¹⁾ Notations de crédit au 24 avril 2024 :
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.
Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

11

AVERTISSEMENT

Athéna Intelligence Artificielle Juin 2024 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 31 mai 2023 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 23-195 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 10 mai 2024 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400PQQ9>. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de base daté du 31 mai 2023 (le « Prospectus de base initial ») sera mis à jour aux alentours du 31 mai 2024 (le « Prospectus de base mis à jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de base initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de base mis à jour à compter de sa publication. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI8977EAG-56538-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change